Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet BARDUSCH SAS sur la commune principale de l'AIOT 8 avenue Johannes GUTENBERG 77700 BAILLY ROMAINVILLIERS.

La référence de votre dossier est A-5-NYSSLW08GB et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 14/02/2025 à 15h47 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **0006524577**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site https://aida.ineris.fr/**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**
- **En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, …) sur Service-public.fr**

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **68552004100425**

Raison sociale **BARDUSCH**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

8 AVENUE JOHANNES GUTENBERG

77700 BAILLY ROMAINVILLIERS

Signataire

Qualité : **Directeur**

Référent

Fonction : **Directeur**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **BARDUSCH SAS**

Description des activités : **Blanchisserie industrielle. Les équipements soumis à 2910 pris dans leur globalité sont les suivants : 10 séchoirs de puissance unitaire de 350 kW, 1 séchoir de puissance unitaire de 150 kW, 3 calandres de puissance unitaire de 750 kW, 1 calandre d'une puissance**

unitaire de 540 kW, un système de chauffage des bains de lavage comprenant 2 bruleurs de capacité unitaire de 320 kW et un bruleur de 80 kW, soit une puissance totale installée de 7 160 kW.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **OUI**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

8 avenue Johannes GUTENBERG

77700 BAILLY ROMAINVILLIERS

X : 685732

Y : 6859945

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m

- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d' eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions

2910	2910-A-2	Installation de combustion	Puissance thermique nominale 7.16 MW	DC

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination : **Les installations de combustions présentes sur le site ne génèrent pas ou peu de déchets. Seuls des peluches de linge sont récoltées au niveau des filtres des séchoirs et des calandres.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant : **Le site dans sa globalité est équipé de murs coupe feu REI 120 aux endroits stratégiques. Il disposera de : - 3 poteaux incendie publics pouvant délivrer la quantité d'eau suffisante selon la calcul D9. - d'une rétention des eaux d'extinction d'incendie conforme à la réglementation applicable selon la D9A. Des chemins d'accès piéton sont en place pour les dévidoirs en relation avec les voies engins et la voie publique. Des aires de stationnement des engins sont matérialisées au sol. En interne, des extincteurs et des RIA sont en place selon la règle APSAD Q4 et Q5. Tous les séchoirs sont sprinklés.**

Installations de combustion moyennes (dites « MCP ») pour une déclaration ICPE relevant de la rubrique 2910

Numéro de dossier "MCP" et commentaires éventuels : **22320678**

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L’installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)